



ÉDITO



Chères Mesniloises et chers Mesnilois,

Enfin, le retour des beaux jours et la sortie de crise sanitaire vont nous donner la possibilité de nous rencontrer lors des différentes manifestations prochainement organisées au sein de notre village, mais également de nous promener dans notre campagne. Cette campagne qui aujourd'hui, une fois de plus, est menacée par des porteurs de projet qui ont pour volonté d'implanter sur le territoire du Mesnil-Aubry une unité de méthanisation agricole malgré l'interdiction qui leur en est faite par notre PLU et le refus des Mesnilois.

Je ne peux que vous inciter à vous mobiliser autour de la municipalité et de l'Association « Le Mesnil-Aubry, bien vivre au village », que je remercie vivement pour son engagement, si vous souhaitez avoir encore la possibilité de vous promener sur nos chemins en toute tranquillité. Si nous laissons faire, nous aurons à l'Est du village REP VEOLIA qui a encore pour projet de s'étendre sur notre territoire et à l'Ouest ce méthaniseur. Entre l'enfouissement des ordures ménagères, l'épandage sur les terres agricoles, les nuisances liées à la RD316 et à la Francilienne ainsi que les couloirs aériens, je finis par m'interroger s'il est plus dangereux, pour notre santé et notre bien-être, de vivre à la « ville » ou de vivre au Mesnil-Aubry. Notre Commune est de plus en plus encerclée par des nuisances et se trouve ainsi sacrifiée.

À l'heure où les céréales manquent pour nourrir l'homme et l'animal en raison du conflit ukrainien, il est temps que l'agriculture se recentre sur sa vocation première et laisse la production gazière à l'industrie qui a suffisamment de matière organique à optimiser et à valoriser sans pour autant aller appauvrir les terres. Dans notre région où les récoltes sont de qualité en raison de la richesse des terres, les agriculteurs n'ont pas à se transformer en industriels soi-disant pour pérenniser leur exploitation. Il faut savoir que la production de ce gaz a un prix de revient beaucoup plus élevé que le gaz naturel. Sans les subventions importantes de la Région et de l'ADEME, peu de projets verraient le jour.

Tout en méditant sur ce projet qui ne manquera pas de rejallir sur la valeur de nos maisons si celui-ci se concrétise, je vous laisse le plaisir de découvrir notre nouveau journal.

Bien sincèrement,

**Votre Maire
Martine BIDEL**

**NON AU METHANISEUR
ET À SES NUISANCES**



**LES MESNILOIS
MOBILISÉS CONTRE
LA CONSTRUCTION
D'UN MÉTHANISEUR
SUR LA COMMUNE**

**ENSEMBLE
CONTRE LA
COVID-19**



Le virus est toujours là. Restons vigilants et continuons à appliquer les gestes barrières. Soyons solidaires et luttons ensemble contre le virus.

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- Lundi et mardi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- Mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h00.
- Samedi : De 9h00 à 11h30.

ENVIRONNEMENT

- La Commune a complété la végétalisation du Chemin de la Daubée grâce à la subvention qui lui a été accordée par le Département. La Commune a pris à sa charge le coût de la plantation.
- Madame le Maire a rencontré le propriétaire de l'entrepôt implanté à l'entrée nord du village afin que celui-ci végétalise son bâtiment en vue de dissimuler les tags figurant sur le bardage. Il est fort dommage que ce bâtiment donne une mauvaise image du Mesnil-Aubry dès son entrée.

NAVETTE

Malgré notre rencontre avec le prestataire de la navette qui nous avait assuré une amélioration du service, les dysfonctionnements ont continué.

La CARPF laisse toutefois une dernière chance à ce transporteur d'améliorer la qualité de sa prestation.



MÉTHANISEUR

Une réunion publique s'est tenue le 31 mars dernier afin d'informer la population de l'état d'avancement de ce projet.

Une consultation publique a été demandée par la Préfecture, vous permettant de consulter le projet en mairie. Elle sera ouverte entre **le 14 avril 2022 et le 18 mai 2022** inclus. Vous pouvez d'ores et déjà consulter ce projet sur le site de la préfecture : www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-et-nuisances/ICPE-Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement.

Un registre sera à votre disposition pour faire part de vos doléances. Soyez nombreux à vous manifester!



ÉLECTIONS 2022

Présidentielle	Législatives
1 ^{er} tour : dimanche 10 avril	1 ^{er} tour : dimanche 12 juin
2 nd tour : dimanche 24 avril	2 nd tour : dimanche 19 juin

Deux scrutins majeurs se profilent en 2022 : **l'élection présidentielle et les élections législatives**. Pour prendre part au vote, il est indispensable que vous soyez inscrit sur les listes électorales. À noter que l'inscription sur les listes électorales est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Ainsi, pour les législatives, vous avez jusqu'au 6 mai 2022 pour vous inscrire en mairie et jusqu'au 4 mai en ligne sur le site www.service-public.fr. Pour ce faire, vous aurez à fournir une pièce d'identité en cours de validité accompagnée d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture portable non-recevable) et du Cerfa N° 12669*02 dûment rempli.

Par ailleurs, il est désormais possible de donner procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale d'une commune autre que la vôtre. Le mandataire devra se rendre au bureau de vote du mandant pour voter. Un nouveau modèle de Cerfa (14952*03)

doit être renseigné pour établir ou réviser une procuration : si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son *Numéro National d'Électeur* (NNE) ainsi que celui de son mandataire. Vous pouvez retrouver votre NNE sur votre nouvelle carte d'électeur, mais aussi sur le module *Interroger sa Situation Électorale* (ISE) du site www.service-public.fr. Ce site vous permet également de retrouver les informations concernant les procurations que vous avez données ou reçues. Attention pour donner ou retirer une procuration, le passage devant une autorité habilitée (gendarmerie par exemple) est toujours nécessaire.

Vous pouvez aussi vous rendre sur le site www.maprocuration.gouv.fr.



ÉCOLE

En raison de l'arrivée d'enfants dans notre commune, l'académie a décidé l'ouverture d'une classe supplémentaire dans notre école. La Commune a doté l'école de capteurs de CO² pour le bien des enfants et du personnel.

INSCRIPTION SCOLAIRE

2022-2023

- pour les enfants nés en 2019 qui rentrent en maternelle.
- pour les enfants nouvellement arrivés sur la commune.

du 7 mars au 29 avril 2022

Démarches

prendre rendez-vous auprès de l'école

Téléphone : 01 34 09 05 11 — e-mail : 0951031e@ac-versailles.fr



Pièces à fournir

- > Livret de famille
- > carte d'identité des 2 parents
- > Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- > Carnet de santé

VOYAGE AU SKI À THOLLON-LES-MEMISES

Les jeunes Mesnilois ont profité des joies de la glisse du 26/02 au 05/03. Neige et Soleil étaient au rendez-vous pour le plaisir de tous !



COLLECTE POUR L'UKRAINE



▲ Nous remercions les Mesniloises et Mesnilois pour leur générosité et leurs nombreux dons qui ont été collectés et relevés par la Protection Civile le 18 mars 2022.

DISTRIBUTION DE CHOCOLATS AUX ANCIENS

Le 22 janvier dernier, certains membres du Conseil Municipal ont eu la joie de distribuer à nos anciens Mesnilois des boîtes de chocolats.



COMMÉMORATION 60^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU CESSZ-LE-FEU EN ALGÉRIE

▼ Le 19 mars 2022 les anciens combattants ainsi que certains élus des Communes d'Écouen et du Mesnil-Aubry se sont retrouvés à Écouen en vue de célébrer ce 60^{ème} anniversaire.



À PROPOS DE...

VOIRIE

Suite à un important affaissement de la voirie qui longe l'église et le monument aux morts, des investigations ont été réalisées laissant apparaître une importante fuite d'eau résultant du débouchage d'une canalisation appartenant à une construction démolie depuis de nombreuses années. L'affaissement de la voirie était tellement important que le monument aux morts a été déposé afin d'éviter qu'il ne glisse dans la cavité. Le SIAH et la CEG sont intervenus et ont procédé aux réparations de fuite, au comblement et à la réfection de voirie. La Commune a pris à sa charge le coût des investigations et de la dépose du monument aux morts qui devrait en profiter pour faire l'objet d'une restauration réalisée par nos employés du Service technique.



ÉGLISE

Il ressort d'un rapport d'expertise que l'église peut être dangereuse pour les usagers. Celle-ci restera par conséquent fermée au public jusqu'à nouvel ordre. Cette fermeture devrait durer plus d'un an.

Toutefois, pour toute information concernant les messes, baptêmes, mariages, obsèques et catéchèse, l'équipe paroissiale est toujours à votre disposition. Vous pouvez appeler le presbytère de Luzarches du lundi au samedi de 10 h à 12 h au 01 34 71 00 08 ou envoyer un courriel à l'adresse : lesilclochers@gmail.com. Sachez aussi que Madame Marie-France LARTIGAU peut également vous renseigner ou vous diriger si besoin. Vous pouvez la joindre au 06 07 02 15 44. Enfin, le site de la paroisse des Il clochers incluant le Mesnil-Aubry est une mine d'informations et est mis à jour régulièrement. **Son adresse : www.paroissedeluzarches.net.**

SALLE DES FÊTES

Madame le Maire a rencontré une nouvelle fois l'Architecte des Bâtiments de France qui semble accepter le projet présenté. Le permis de construire va pouvoir enfin être déposé mi-avril. Il est toutefois regrettable que le temps perdu dans l'acceptation de ce dossier engendrera un surcoût des frais de construction du fait de l'augmentation des matériaux de l'ordre de 20 %.

SONDAGE BRUIT SUR LA RD 316

Suite aux mesures acoustiques réalisées par le département au sein du Mesnil-Aubry du 2 au 9 décembre 2021 en vue de mesurer les niveaux sonores selon les indicateurs réglementaires de jour (6 h-22 h) et de nuit (22 h-6 h), il ressort les résultats suivants :

Localisation des mesures	Mesures en dB (A)	
	Entre 6 h et 22 h	Entre 22 h et 6 h
rue du Moulin	56,0	49,0
Avenue des Platanes	59,5	53,0
Rue de Paris	52,0	43,50

Les mesures relevées étant inférieures aux seuils d'intervention du Conseil départemental qui sont 70 dB (A) de jour et/ou 65 dB (A) de nuit, le Département n'envisage pas d'action spécifique sur notre secteur ce qui est fort dommage.

AGENDA

LE 9 AVRIL 2022 CÉRÉMONIE EN HOMMAGE À MONSIEUR ROBERT DESACHY

M^{me} Le Maire et le Conseil Municipal organiseront une cérémonie en hommage à Monsieur Robert DESACHY, Conseiller Municipal et Porte-drapeau de notre village, disparu le 25 mars 2020. Une plaque de Rue à son nom sera installée Place des Fêtes.

LE 17 AVRIL 2022 « CHASSE AUX ŒUFS »

La Municipalité invite les petits Mesnilois accompagnés des plus grands, à participer sous forme d'une chasse aux trésors et d'énigmes à résoudre, à la chasse des œufs de Pâques. Un flyer vous sera bientôt distribué dans vos boîtes aux lettres pour vous détailler cette journée. À vos marques...



LE 8 MAI 2022 COMMÉMORATION

Nous célébrerons cette 77^{ème} commémoration en partenariat avec la ville d'Écouen, et pourrons alors déposer une gerbe au pied de notre monument aux morts qui retrouvera son emplacement après les travaux réalisés.

LE 15 MAI 2022 « JOURNÉE FAMILIALE »

Pour cette année 2022, en lien avec les associations du village, une brocante ouverte à tous sera organisée. Un dîner (sur réservation) ainsi qu'un concert clôtureront cette journée que nous espérons ensoleillée !

LE 9 JUIN 2022 VOYAGE DES ANCIENS

Cette année, la Municipalité les convie à une escapade au pays des « bulles » avec au programme de cette journée, la visite de Reims avec bien entendu, une dégustation de Champagne. Un déjeuner-spectacle au Cabaret « le K » leur sera proposé.



CARNET

NAISSANCE :

- Le 29/12/2021 : Noéli, Otilia, Valérie PANTO
- Le 10/02/2022 : Lucile, Armelle, Nicole COSNEFROY

DÉCÈS :

- Le 09/01/2022 : Marie JOUIN
- Le 17/02/2022 : Annie PETIT
- Le 10/03/2022 : Michel FRANÇOIS

Directrice de la publication :
Martine BIDEL

Comité de rédaction :
C. BARBAT, C. CLICHY, D. CHAUVOT, P. AUDOUARD,
P. ROBIN, S. DE JESUS GRACA, M. BIDEL

Conception, réalisation :
Agence RDVA - 01 39 90 10 00

Crédit photos :
Mairie du Mesnil-Aubry - RDVA

Impression :
Imprimerie Seugy Offset Services - 01 30 35 45 81

Dépôt légal à parution